Championnat Ligue 2025 BFC/LKGE J2 L'ENCLOS









DOCUMENT N° 9-66 DÉCISION DES COMMISSAIRES SPORTIFS STEWARDS' DECISION

PÉNALITÉ INFLIGÉE AU CONCURRENT (NOM) : PENALTY INFLICTED UPON THE COMPETITOR (NAME) :

NATIONALITÉ / NATIONALITY:

N°: No.: 66 PILOTE: CORTINOVIS Antonio

Concerne la partie de la compétition KZ2 - Manche qualificative 1

Concerns the part of the competition:

ÉNONCÉ / STATEMENT:

Pénalité 5 secondes

MOTIF / REASON:

Le carénage avant du kart mentionné ci-dessus n'était pas dans la position correcte (selon le dessin technique 2.2.1) lorsque le drapeau à damier a été agité et que le kart concerné a franchi la ligne d'arrivée. Les commissaires Sportifs infligent cette pénalité après réception du rapport du juge de fait et en application de l'Art. 2.3.3 des Prescriptions Générales CIK-FIA. Il est rappelé au concurrent que conformément aux Art.12.3.4 du Code et 2.3.3 des Prescriptions Générales CIK-FIA, la sanction n'est pas susceptible d'appel.

Décision annoncée Decision announced

Date / Date: 12/04/2025

Heure / Time: 17:29

Nom / Name

Signature

Président du Collège / Chairman of the Panel:

Navarro Bernard

Membres du Collège / Members of the Panel:

BAUE Jean-Claude

TELIER Mickael

NOTIFICATION AU CONCURRENT CONCERNÉ / NOTIFICATION TO THE RELEVANT COMPETITOR

Je soussigné :

I undersigned: Nom personnel / personal name

Représentant du Concurrent :

Representing the Competitor: Nom du Concurrent / Competitor name

Certifie avoir reçu notification du document N° Certify that I have been notified of document No.

9-66

des Commissaires Sportifs de la Compétition by the Stewards of the Competition.

Date: Heure / Time: Signature: